

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2024 - 03 - 08

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13 JUIN 2024

ID : 085-200023778-20240606-DL_2024_03_08-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Jean SOYER / Stéphane GUIBERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Thierry FAVREAU est désigné secrétaire de séance.

**AP/CP : création d'une Autorisation de
Programme**

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que 7 Autorisations de Programmes sont en cours de validité en 2024.

Il s'agit de :

Budget Principal :

- AP 15 Equipements annexes du Lycée
- AP 16 Bâtiment administratif
- AP 17 Pistes cyclables
- AP 18 Eaux pluviales urbaines
- AP 19 Perré de Saint Gilles Croix de Vie
- AP 20 Ouvrages d'art

Budget Annexes Assainissement :

- AP 1 Station d'épuration Givrand

Les crédits de paiement de ces Autorisations de Programmes sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Par délibération en date du 16 septembre 2021 la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a approuvé la modification de ses statuts en vue du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme.

A ce titre, par délibération du 13 avril 2023, le Conseil Communautaire a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) sur l'ensemble du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 14 février 2024 selon la procédure de l'appel d'offres européen ouvert, afin de retenir un prestataire pour réaliser une mission d'étude pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local d'habitat.

Au regard des offres reçues et du calendrier prévisionnel de réalisation de la mission, il est proposé la création d'une Autorisation de Programme n° 21 « SCoT PLUi » d'un montant de 830 000 € au sein du Budget Principal et dont la répartition des crédits serait la suivante :

AP n° 21 - SCoT PLUi Opération 108	Montant de l'opération	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
SCoT PLUi	830 000,00 €	350 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €

Il est précisé qu'au titre de cette opération, des crédits à hauteur de 350 000 € avaient été inscrits au sein de l'opération « 108 - SCoT PLUi » au BP 2024.

Le bilan des Autorisations de Programme et crédits de paiement serait le suivant :

BILAN DES CREDITS DE PAIEMENT 2024**† Budget principal :**

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
AP n° 15 - Equipements annexes du Lycée	8 885 843,93 €	8 855 843,93 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N° 16 - Extension siège administratif	4 370 000,00 €	2 011 171,95 €	2 358 828,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N° 17 - Pistes cyclables	6 452 000,00 €	2 353 707,47 €	2 505 200,00 €	800 000,00 €	793 092,53 €	0,00 €	0,00 €
N° 18 - Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	5 032 090,62 €	5 062 000,00 €	3 000 000,00 €	982 988,90 €	0,00 €	0,00 €
N° 19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	600 000,00 €
N° 20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00 €	0,00 €	95 605,00 €	1 443 100,00 €	669 575,00 €	621 120,00 €	0,00 €
N° 21 - SCOT PLUI	830 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €		
TOTAL	40 444 323,45 €	18 252 813,97 €	10 401 633,05 €	5 983 100,00 €	3 635 656,43 €	1 571 120,00 €	600 000,00 €

† Budget Annexe « Assainissement Régie » :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2023	Crédits de paiement 2024
AP n° 1 - Station d'épuration Givrand (opération 100)	43 000 000,00 €	40 440 871,13 €	2 559 128,87 €

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu le BP 2024,

Vu la délibération n° 2021-8-01 du 16 septembre 2021 relative à l'approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu la délibération n° 2024-02-09 du 11 avril 2024 relative aux Autorisations de Programmes,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 mai 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de créer l'Autorisation de Programme n° 21 « SCOT PLUI » d'un montant de 830 000 € ;

Article 2 : de fixer le montant des crédits de paiement 2024 et suivants, comme présentés au rapport ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter les Autorisations de Programmes ci-dessus visées dans la limite des crédits inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thierry FAVREAU

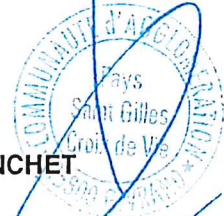
Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 13 JUIN 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 13 JUIN 2024

Givrand, le 11 juin 2024

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.